

Anafé

Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers

28 décembre 2007

A Roissy : environ 150 demandeurs d'asile, principalement tchétchènes, sont maintenus dans les aéroports dans des conditions inhumaines

L'ANAFE dénonce vigoureusement le maintien dans des conditions inhumaines d'environ 150 personnes dans les salles de maintien des aéroports de l'aéroport de Roissy. Du fait de la saturation du lieu d'hébergement dit hôtelier, ZAPI 3, ils passent jours et nuits dans les salles de transit des aéroports, dans des conditions d'hébergement qui ne sont pas conformes à la législation.

Pour la plupart tchétchènes, ces personnes décrivent des conditions de maintien inhumaines : obligation de se relayer pour trouver le sommeil sur des bancs en métal dans des salles exigües ; accès difficile au téléphone ; accès difficile aux sanitaires ; chauffage déficient et accès limité à des soins médicaux. L'isolement est renforcé par la séparation des familles, réparties sur l'ensemble des aéroports. En général, femmes et enfants sont transférés dans la zone d'hébergement (ZAPI3), certains ayant néanmoins également passé la nuit en aéroport.

Après séparation des membres des familles, aucune information n'est en général délivrée sur leur sort. Ces personnes sont perdues car elles sont dans l'impossibilité de s'exprimer et de se faire comprendre, n'ayant pas accès à un interprète.

Ces informations confirment les observations de l'ANAFE dans un rapport de décembre sur la situation des étrangers maintenus en aéroport, intitulé « *Une France inaccessible* », et disponible sur le site de l'Association.

L'ANAFE se rend sur place aujourd'hui vendredi, n'ayant pu s'y rendre hier du fait des restrictions de la convention conclue avec le ministère prescrivant une autorisation préalable de la police aux frontières avant toute visite.

L'ANAFE demande la libération immédiate de ces personnes afin qu'elles puissent déposer une demande d'asile ou au moins un transfert dans le local réservé à cet effet (ZAPI 3) où elles pourront effectivement exercer les droits qui leur sont reconnus par la loi.

Une telle situation est manifestement contraire à la dignité de personnes et aux conditions d'accueil des personnes sollicitant leur admission en France au titre de l'asile et doit prendre fin immédiatement. Au-delà de cette situation, l'ANAFE espère que des décisions ne seront pas prises pour empêcher ces personnes de venir se réfugier en France.

Acat France

Association d'accueil aux médecins et personnels de santé réfugiés en France

Amnesty international section française

Association des juristes pour la reconnaissance des droits fondamentaux des immigrés

Avocats pour la défense des droits des étrangers

Cimade service %cuménique d'entraide

Comité médical pour les exilés

Comité Tchétchénie

European legal network on asylum

Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés

Fédération générale des transports et de l'équipement . cfdt

Fédération des syndicats de travailleurs du rail solidaires, unitaires et démocratiques

Forum réfugiés

France terre d'asile

Groupe accueil et solidarité

Groupe d'information et de soutien des immigrés

Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen

Migrations santé

Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

Syndicat des avocats de France

Syndicat de la magistrature

Syndicat cfdt des personnels assurant un service Air-France

Syndicat cfdt des personnels assurant un service aéroport de paris

Contacts : Hélène Gacon 06 80 84 89 50 - Patrick Delouvin 06 76 73 35 78

21 ter, rue Voltaire
75011 Paris
téléphone / télécopie : 01 43 67 27 52
contact@anafe.org
site internet : www.anafe.org